

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي



Chère étudiante, cher étudiant,

Les examens débuteront le jeudi 09 janvier 2025.

Lors de l'examen, la présence de ton Enseignant Surveillant a pour objectif de garantir le bon déroulement des épreuves et l'équité entre les étudiants. En cas de comportement suspect, il rédigera un **rapport** adressé au Conseil de Discipline, qui se réunira **immédiatement** pour déterminer les sanctions à appliquer.

Afin d'éviter toute sanction, nous vous prions de respecter les consignes suivantes :

- 1) Veuillez vous présenter avant l'heure prévue pour l'examen.
- 2) Le respect envers les surveillants d'examen est **essentiel**.
- 3) L'étudiant doit s'installer uniquement à la place qui lui est attribuée par le surveillant.
- 4) Sur le lieu de l'examen, il est strictement **interdit** d'avoir sur soi un téléphone ou une montre connectée (ou tout objet connecté) même si ces appareils sont en mode éteint.
- 5) L'étudiant doit placer ces affaires personnelles (sacs) dans l'espace prévu à cet effet.
- 6) Chaque étudiant doit s'assurer d'avoir tout le matériel nécessaire (stylo, crayon, règle, gomme, effaceur, **calculatrice**, etc.). Aucun échange de matériel ne sera autorisé. Toute tentative d'échange de matériel sera rapportée comme tentative de fraude.
- 7) Il est strictement interdit de communiquer avec d'autres candidats.
- 8) Le silence doit être respecté en tout temps. Si vous avez une question, levez la main pour appeler un surveillant.
- 9) Il est essentiel de respecter la durée de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé. Lorsque le temps est écoulé, cessez immédiatement d'écrire dès qu'on vous le demande.
- 10) Remettez vos copies au surveillant avant de quitter le lieu d'examen.
- 11) Sortez calmement pour ne pas perturber les autres candidats.

Bon courage et pleine réussite.

Le passage d'un étudiant devant le Conseil de Discipline aura des conséquences graves. L'étudiant risque des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive de l'université, ce qui peut compromettre la poursuite de ses études. Ces mesures disciplinaires, inscrites dans son dossier, affecteront son avenir, en rendant difficile son admission dans d'autres institutions.